

Sécurité numérique : le PCF exige un sursaut, pas une communication de crise

Suite aux fuites de données de la DGFIP⁽¹⁾ et de l'éducation nationale, l'annonce il y a quelques jours par le Premier Ministre d'une nouvelle « unité cyber d'urgence » a fait rire jaune les experts du milieu. Le fait que l'identification multi-facteurs n'ait pas été en place sur des infrastructures traitants de données extrêmement sensibles est à l'opposé même des recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), entité de référence sur la cybersécurité placée sous l'autorité...du Premier Ministre. Alors qu'un site du ministère du Logement et de la ville vient de subir également une attaque, il y a urgence à agir !

Le sujet est très sérieux et la communication de crise du gouvernement n'est pas une réponse adaptée aux enjeux. La sécurité implique rigueur et anticipation et non des réponses bricolée en réponse aux événements. Le retard de l'application de la directive européenne NIS2⁽²⁾ en France (*objet de la loi de résilience qui doit entrer en discussion au parlement*) est révélateur du manque de priorité du gouvernement et de nos élu-e-s nationaux vis à vis de leurs obligations envers la population, les travailleurs et leurs entreprises.

L'ANSSI⁽³⁾, a beau être reconnue comme l'une des meilleurs agences de Cybersécurité du monde, les moyens manquent face aux différentes menaces et à l'étendue de ses missions. Dotée d'à peine 600 agents et 27M€ de budget, elle doit protéger et accompagner les entreprises, les institutions/administrations, les associations de tous types, surveiller le cyberspace et éditer des recommandations. Elle est soutenue depuis 2021 dans les régions par des agences régionales nommées CSIRT⁽⁴⁾. Ensemble, elles constituent un service public essentiel dans un monde numérique en pleine évolution avec la multiplication des menaces et le développement de l'IA, dont on mesure ces derniers mois au fil des failles graves de sécurité qu'il ne parvient plus à faire face, malgré la compétence de ses équipes.

Bien conscient de la place majeure et toujours croissante du numérique dans tous les aspects de nos vies, et déterminé à ce que le cyberspace ne soit pas un espace de non-droit et d'insécurité permanente, le Parti Communiste Français défend le projet d'un espace numérique territoire comme les autres de la République. Où les libertés démocratiques

¹**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques

²**NIS2** : Directive Union Européenne U2 2022/2555 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé de cybersécurité (Sécurisation des réseaux et des systèmes d'informations (Network Internet Security)).

³**ANSSI** : Agence National de Sécurité des Systèmes d'Information.

⁴**CSIRT** : Computer Security Incident Response Team (Centre territorial de réponse aux incidents de cybersécurité), occasion de rappeler que les entités publiques françaises doivent avoir des noms exprimés en français, même dans le domaine numérique

peuvent s'épanouir dans un cadre sécurisé. Où l'exercice effectif des pouvoirs de police et de justice sont comme ailleurs l'une des premières responsabilités de la puissance publique. C'est pourquoi le PCF demande dans un premier temps, au gouvernement la mise en place de mesures rapides :

- Doter des 2027 l'ANSSI et les CSIRT d'effectifs renforcés à la hauteur des besoins, fonctionnaires sous statut bien formés et dotés des moyens techniques permettant d'exercer cette mission essentielle avec des conditions de travail à la hauteur de l'excellence attendue pour la réalisation de leur mission.
- Aligner les préconisations de l'Etat sur celles de l'ANSSI, à savoir monter dans les administrations et les entreprises les dépenses de sécurité à 10% des budgets, et non les restreindre à 5% comme cela a été le cas dans les annonces gouvernementales d'avril/mai 2026. Envisager de rendre ces préconisations contraignantes dans les domaines particulièrement sensibles.
- A travers l'application de la NIS2, donner les moyens nécessaires à l'ANSSI pour auditer, sanctionner et imposer les corrections nécessaires aux entreprises et administrations défaillantes.
- Engager enfin un réel plan de modernisation de la sécurité des Systèmes d'Information des services de l'État avec une approche transverse sous la supervision et les recommandations de l'ANSSI.
- Réduire la sous-traitance dans les administrations afin de réduire les sources d'attaques par l'internalisation et renforcer les capacités autonomes de l'État.
- Établir un inventaire complet des infrastructures de toutes les institutions et administrations, puis effectuer des analyses de risques systématiques et mettre en place des plans de remédiation.
- Accroître le financement de la recherche et d'un enseignement de qualité en cybersécurité.
- Mettre en place à destination de tous les travailleurs et travailleuses exposé-e-s des campagnes de formation et sensibilisation aux risques et bonnes pratiques de cyberprotection, complémentaires des formations sur les données personnelles et sensibles. **Car le facteur humain reste la première porte d'entrée des cyber-attaques.**
- Construire un COS⁽⁵⁾ Français souverain à l'attention des petites entreprises et associations n'ayant pas les moyens de se protéger seules.
- Accroître les efforts nationaux et les coopérations européennes et internationales pour combattre à la source la cybercriminalité, qui prospère sur les logiques de dérégulation et désengagement des États portées par l'idéologie libérale qui a largement dominé la période de construction du cyberspace.

⁵**COS** (Centre des Opérations de Sécurité, *Security Operations Center* en anglais)

Au-delà, le Parti Communiste Français porte le projet d'une reconquête démocratique de la maîtrise française et européenne de nos espaces et outils numériques. Un projet qui passe par l'arrêt de la multiplication des unités et agences morcelées à compétences restreintes et au contraire par :

- La construction d'un grand service public du numérique intégré, regroupant les services et agences (DINUM, ANSSI, DITP, CNIL, La Poste numérique...), avec pour mission de permettre le développement écologiquement responsable d'un numérique autonome du capitalisme de plateforme prédateur, garantissant libertés et sécurités numériques, soutenant des services publics efficaces et non excluants, mais aussi un développement numérique équilibré sans accaparement et une vie culturelle et démocratique protégées des manipulations et ingérences.
- Une maîtrise de l'infrastructure numérique, garantie par la remise en place d'une capacité réelle de planification industrielle – à rebours des errements que l'on a connu sur les télécoms et que l'on constate aujourd'hui dans le développement spéculatif et irrationnel des datacenters. Et soutenu par la constitution d'un pôle public intégrant les maillons industriels essentiels de la chaîne numérique, des puces aux plateformes de service numérique et d'intelligence artificielle en passant par les opérateurs réseau et hébergeurs.
- Le renforcement de nos capacités de recherche et d'anticipation, dans une logique de coopération internationale, afin de comprendre dès que possible non seulement ce que l'humanité peut faire du numérique mais aussi ce que le numérique peut lui faire, et comment encadrer ces évolutions pour qu'elles soient plutôt porteuses de progrès et d'émancipation que des menaces contre lesquelles la science fiction n'a de cesse de nous prévenir.

L'insécurité numérique est un enjeu de classe, car comme pour toutes les insécurités les puissants ont les moyens de s'en prémunir. Les moins favorisé-e-s eux doivent compter sur une puissance publique en l'occurrence largement défailante. Alors que les cyberdéfaîtes se font de plus en plus fréquentes, les gesticulations médiatiques ne peuvent plus masquer l'incurie des gouvernements successifs, particulièrement sur les dix années passées. L'ambition d'autonomie et de progrès partagé est au cœur du projet républicain français, et c'est la condition de notre liberté et sécurité, en ligne comme ailleurs. Il est temps d'en reprendre le chemin.

Paris, le 2 septembre 2026

Parti communiste français.